

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2010CS008**

Réunion du Comité Syndical du 19 avril 2010

**Date de convocation : 9 avril 2010
Date d'affichage : 19 avril 2010**

OBJET : Individualisation des subventions de fonctionnement des syndicats d'électrification locaux pour 2010.

L'an deux mil dix, le dix neuf du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués (*) :	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	69
Nombre de procurations au moment du vote :	3

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

Le Président :

Propose à Monsieur Jean-Pierre COMPAIN, 3^{ème} Vice-Président délégué, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN :

Expose :

- Qu'il a été inscrit au budget primitif 2010 un montant global de 15 000 € pour les subventions de fonctionnement des Syndicats d'Electrification locaux.
- Que, compte tenu de la dissolution de certains Syndicats d'Electrification locaux, il est nécessaire de modifier l'inscription globale votée au budget primitif 2010 et d'individualiser les subventions à verser à chaque Syndicat non dissous, à savoir :
 - Syndicat d'Electrification de Confolens-sud : 6 882,00 €
 - Syndicat d'Electrification de Malaville : néant
 - Syndicat Intercommunal d'Electrification d'Yvrac et Malleyrand : 2 902,00 €
- Que le montant total prévu pour l'année 2010 est de 9 784 €.

Propose :

- D'individualiser les subventions attribuées à chaque Syndicat d'Electrification local tel qu'exposé et de réduire de 5 216 € de l'article 65735 lors la décision modificative n°1 du budget 2010.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

72 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)

- Individualise et attribue à chaque Syndicat d'Electrification local les subventions proposées par le Président et diminue de 5 216 € l'article 65735 lors la décision modificative n°1 du budget 2010.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.